



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Rochelle, le 16 juin 2022

VIGILANCE ROUGE CANICULE DANS LE DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME MESURES DE PROTECTION DE LA POPULATION

Dans le cadre de l'épisode de très forte chaleur que la France métropolitaine traverse jusqu'à la fin de la semaine, 12 départements, dont la Charente-Maritime, ont été placés en vigilance "rouge – canicule" par Météo France. Les services de l'État et les acteurs locaux (maires, établissements de santé, sociaux et médico-sociaux, services de secours et d'urgence...) se mobilisent pour mettre en œuvre le plan départemental canicule.

1/ ÉVÉNEMENTS ET MANIFESTATIONS

Par arrêté préfectoral, toutes les manifestations publiques, en particulier festives et sportives, en extérieur ou dans des établissements non climatisés recevant du public seront interdites à compter du vendredi 17 juin 2022 et jusqu'à la fin de l'épisode caniculaire.

Le festival Freemusic 2022 de Montendre qui devait se dérouler les 17, 18 et 19 juin et le championnat de France d'enduro du moto club angérien, prévu les 18 et 19 juin, sont annulés.

De façon générale, il est recommandé d'éviter autant que possible toute activité en extérieur.

2/ ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Dans les 12 départements placés en vigilance "rouge-canicule" par Météo France, le Ministère de l'Éducation Nationale invite **les parents qui sont en mesure de le faire à garder leurs enfants à domicile** et à ne pas les envoyer à l'école, au collège ou au lycée demain.

3/ FEUX DE FORÊT/FEUX DE RÉCOLTE

Les conditions climatiques de ces dernières semaines, marquées par une sécheresse particulièrement précoce et de fortes chaleurs, peuvent favoriser le développement de nombreux feux d'espaces agricoles et naturels dans le département et conduire à une forte mobilisation des sapeurs-pompiers.

Le préfet appelle chacun à la plus grande vigilance en adoptant les bons comportements pour protéger les forêts et l'ensemble des espaces naturels.

Pour prévenir les feux de forêt, il convient d'adopter de bons gestes:

- ne pas faire de barbecue aux abords ou en zone boisée
- ne pas jeter de mégots par terre ou par la fenêtre d'un véhicule
- ne pas faire de travaux source d'étincelles aux abords des zones boisées et de cultures
- ne pas stocker de combustibles près des habitations

Contact réservé à la presse

Service départemental de la communication
interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur
CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1
www.charente-maritime.gouv.fr
[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)

*
* *

Un numéro de téléphone national, « canicule info services » au 0800 06 66 66 (numéro vert gratuit depuis un poste fixe), est mis en place. Cette plateforme d'information fonctionne tous les jours, de 9h à 19h, et permet d'obtenir des conseils pour aider à supporter les fortes chaleurs et des informations utiles en cas de situation particulière.

En cas de malaise ou de troubles du comportement (étourdissements, maux de tête violents, grande fatigue, nausées, crampes musculaires...), n'hésitez pas à appeler un médecin, le 15 (SAMU) ou le 18 (Sapeurs-Pompiers).

Contact réservé à la presse

Service départemental de la communication
interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur
CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1
www.charente-maritime.gouv.fr
[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)